



DECLARATION FSU CTA du 21 novembre 2014

La publication par le ministère du nombre de postes aux concours avant la clôture des inscriptions est un signe positif envoyé aux candidats, d'autant que ce nombre est en hausse. Cependant, à cause des nombreuses pertes de postes aux concours précédents et de la hausse des effectifs d'élèves, l'augmentation du nombre de postes ne sera pas suffisante pour satisfaire les besoins du système éducatif dans le premier comme dans le second degré. Les mesures prises par le gouvernement (hausse des recrutements depuis 2012, réforme de la formation, EAP) ne suffisent pas à rendre attractifs nos métiers : les salaires restent gelés dans la Fonction Publique et ceux des stagiaires affichent une baisse de 14 % suite à la réforme – un professeur certifié ou assimilé ne commence sa carrière plus qu'à 1,12 SMIC, alors qu'il était de 2,6 SMIC au début des années 80. Le dispositif EAP qui pénalise la réussite aux concours, les insuffisances de la réforme de la formation des enseignants n'encouragent pas plus les étudiants à venir vers ces métiers.

Le vote du budget 2015 confirme le choix de l'austérité au nom d'une meilleure « compétitivité » et de la diminution de la dette publique, alors qu'il a prouvé son inefficacité et conduit même à une dégradation d'une situation pourtant déjà dramatique. Si la priorité est donnée à 3 secteurs (Éducation, sécurité et justice), cette priorité se fait au détriment des autres secteurs puisque le budget 2015 pose une diminution globale de l'emploi public alors que les services publics restent un levier irremplaçable pour faire face tant aux besoins de la société (éducation et formation, santé, adaptation de la société au vieillissement, culture, accès à l'énergie...) qu'aux mutations industrielles, écologiques et économiques. La priorité affichée à l'Éducation, qui se traduit par l'augmentation de 2,4% de son budget en incluant les pensions (qui augmentent en nombre de bénéficiaires et pas en montant), n'est en réalité qu'un leurre et ne permettra aucune amélioration du système éducatif. Pour la FSU, l'annonce de la poursuite du gel jusqu'en 2017 est inadmissible, il faut une autre politique économique et sociale, donc inverser la logique budgétaire, faute de quoi l'addition sera très lourde à payer

Effectifs

Pour le premier degré, la FSU émet des réserves sur les traditionnels tableaux d'évolution des effectifs qui sont tangents selon leur destination et l'usage pour lesquels ils sont établis. Globalement le schéma d'emplois repose sur des données difficilement vérifiables objectivement, ce qui est à dénoncer.

Les projets de convention en discussion dans les départements de l'Allier et de la Haute-Loire, et la convention en cours dans le département du Cantal aboutiraient à une dotation académique au profit d'un seul département de l'académie.

Ce n'est pas un signal fort envoyé aux enseignants et aux écoles, d'autant qu'en dépit d'une priorité affichée au primaire, la saignée continue dans les territoires ruraux.

Globalement, ce n'est pas d'un gel ou d'une réduction de postes dont les écoles ont besoin, mais de moyens supplémentaires pour faire fonctionner au mieux le service public d'éducation.

Cette année, comme l'année prochaine, des maîtres absents continueront à ne pas être remplacés, des élèves pour lesquels une aide spécialisée serait nécessaire continueront à ne pas être suivis, des enseignants désireux de suivre une formation continueront à ne pas pouvoir partir en stage faute de remplaçants...

Dans le second degré, la nouvelle et continue augmentation des effectifs (+24000 élèves depuis 2011), même si elle est plus faible que l'an dernier, conjuguée au déficit de recrutements ne permettra aucune amélioration des conditions de travail des élèves et des personnels. La baisse prévue seulement pour l'année 2015, avec une reprise en 2016 dans les collèges ne doit pas conduire le rectorat à supprimer des postes qui seraient recréés l'année suivante. Enfin, dans les lycées, la forte augmentation d'élèves en 2^{nde} et en première GT impose l'ouverture de classes dans ces niveaux avec la même réactivité que le rectorat met pour fermer des classes en cas de baisses d'effectifs.

Il n'est pas acceptable que les territoires ruraux fassent les frais du redéploiement national des moyens, tout comme il n'est pas admissible qu'ils deviennent l'objet de transactions locales via la mise en place de contractualisations et de plans d'objectifs.

La FSU défend un service public d'éducation nationale et revendique la mise en place d'un budget à la hauteur des besoins, avec pour objectif de faire réussir tous les élèves, quelle que soit l'école où ils sont scolarisés. Elle dénonce la dérive visant à faire assumer aux territoires eux-mêmes le choix politique d'une réduction des dépenses publiques et l'élaboration conjointe d'un schéma d'aménagement des territoires scolaires, qui au final, seront vecteurs d'inégalités scolaires et de recul de la scolarisation dans notre académie.

Education Prioritaire :

Malgré nos demandes, le rectorat n'a pas organisé un Groupe de Travail sur ce sujet, alors que les enjeux pour les élèves et les personnels sont très lourds et mériteraient un débat bien plus long qu'un point à l'ordre du jour de ce CTA. Il convient que ces opérations se fassent dans la plus grande transparence pour ne pas donner un sentiment d'iniquité pour les personnels comme pour les familles.

De nombreuses questions se posent sur la part retenue pour chaque indicateur pour le classement des collèges et sur le choix final du rectorat. En faisant le choix de ne lister que les seuls collèges, la situation des écoles isolées n'est pas non plus étudiée alors que certaines pouvaient relever de l'Education prioritaire indépendamment de leur collège de rattachement. Par ailleurs, ces indicateurs ne prennent pas en compte la ruralité, spécificité de notre académie. Il faut intégrer un indice de ruralité qui viendrait rééquilibrer l'indice ZUS, celui-ci écartant de fait les collèges ruraux.

Au regard des indicateurs choisis et du classement, de nombreux collèges sont légitimes à devenir REP ou REP+, mais d'autres établissements sont tout aussi légitimes à rester dans l'Education Prioritaire.

Pour les établissements qui sortiraient de l'Education Prioritaire, il est indispensable de prévoir un accompagnement en termes de moyens humains et matériels et indemnitaires pour leurs personnels. Il en va de même pour les établissements qui étaient accompagnés jusqu'à présent.

Pour la FSU, il est évident que l'enveloppe académique est insuffisante et résulte d'un choix politique, à savoir conserver nationalement un nombre constant de REP et REP+, une gestion à moyens constants de la pénurie, dans le cadre d'une politique d'austérité. Les académies rurales ne doivent pas faire les frais d'un redéploiement national des moyens de l'Education prioritaires. Comme nous le disions déjà l'an dernier « Il ne peut y avoir rénovation de l'Education Prioritaire à moyens constants ! »

Le numérique au collège

Le Chef de l'État a annoncé lors de son allocution qu'il faudrait « *du numérique partout* » à l'horizon 2017 avec, dès la rentrée 2016, une distribution de tablettes numériques à « *tous les élèves de classe de Cinquième* ». Ce plan aura un coup élevé (de l'ordre de 80 M€), il nécessitera un matériel conséquent dans chaque classe (TBI, Vidéo projecteurs, haut débit) dont le montant sera vraisemblablement couvert par les Conseils Généraux, qui voient leur budget rogné par la baisse de la dotation d'Etat. Mais la véritable question est « : pour quels usages et quels avantages pour les élèves ? » Il est évident que le problème central de l'échec scolaire ne sera pas résolu par ce nouvel outil, que cela pose les questions de l'accès aux ressources numériques par les élèves en dehors du temps scolaire et de la formation des enseignants car cela modifiera profondément les méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Il est regrettable qu'aucune réflexion avec les représentants des personnels n'ait été menée en amont de cette annonce.

Postes spécifiques académiques

Nous restons opposés à la multiplication des postes à profil lorsque le profilage n'est pas justifié par une réelle spécificité du poste. En tout état de cause, le SNES tient à ce que les postes spécifiques "nationaux", qui relèvent de la phase inter du mouvement, soient effectivement pourvus lors de cette phase. Ces postes, s'ils sont vacants, doivent être déclarés comme tels et être proposés lors du mouvement spécifique national de l'année suivante. L'administration académique ne peut pas affecter des enseignants à titre définitif sur les postes spécifiques nationaux lors de la phase intra du mouvement, comme cela a été le cas en 2014 pour le poste en STS opticien-lunettier au lycée Valéry Larbaud à Cusset. Les postes en STS opticien-lunettier relèvent du mouvement spécifique national de sciences physiques. Seules des affectations à titre provisoire sont éventuellement envisageables dans le cas où le poste resterait vacant à l'issue de la phase inter.

Lycées professionnels

La Voie Professionnelle sous statut scolaire a fait sa rentrée 2014 sous le signe de la poursuite de la régionalisation ainsi la mise en œuvre par la Région du nouveau schéma stratégique pour le Grand Clermont qui se traduit par le transfert de sections entre établissements du Grand Clermont avec en point d'orgue le démantèlement maintenant effectif du LP Vercingétorix de Romagnat et toutes ses conséquences humaines pour les personnels.

On souhaite connaître officiellement le bilan de l'enquête menée par le CHSCTA à Lafayette.

Et que deviendront les autres établissements et leurs formations dans une région amenée à disparaître ? Le maillage de l'offre territoriale sera-t-il préservé ? L'évolution de l'offre de formation à la rentrée 2015 émane-t-elle comme il était prévu de tous les chefs d'établissement et de leur Conseil d'Administration ?

On peut également se demander comment va se décliner localement la volonté gouvernementale de développer l'apprentissage, le CFA-ENA sera-t-il mis à contribution ? Le mixage des publics renforcé ? Les résultats du BAC PRO ne semblent pas à la hauteur de la réforme du Bac PRO. N'est-il pas temps de retourner aux examens ponctuels et de remettre en cause le tout CCF ? Il est en outre nécessaire de clarifier la situation des candidats ayant échoué au Diplôme Intermédiaire et repassant les épreuves en Terminale pour que l'on puisse demander aux collègues de les évaluer exclusivement en contrôle ponctuel et non en CCF.

En conclusion, comment demander aux collègues motivation et implication sans envisager une augmentation des traitements et sans dégeler le point d'indice et une amélioration de leurs conditions de travail ?

Elections professionnelles

La FSU s'inquiète du faible nombre de comptes électeurs validés à quelques jours du vote (environ 245 000) et demande au rectorat de tout faire pour inciter les personnels de l'Éducation Nationale à créer leur compte. Il est indispensable que le rectorat envoie un courrier papier aux personnels pour les inciter de manière plus forte à participer à cette élection.